Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 522

Artikel: Pour sauver la paix

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1436.
J. A.

30 AVRIL 1938 — GENEVE

Bibliothèque publique et universitaire - GENEVE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — N° 522

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partant du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Où la femme est restée muette, on n'a jamais entendu la voix de l'humanité.

Charles SECRÉTAN.

A nos nouveaux lecteurs

Ce numéro, et trois en tout cas de ceux qui le suivront sont adressés gratuitement à plus de quatorze cents *personnes en Suisse romande, membres, soit des groupes et Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, soit de Sociétés féminines affiliées à notre Alliance nationale, et non encore abonnées à notre journal.*

La dernière statistique établie avait prouvé en effet que le 28 % seulement, donc pas même le tiers, des suffragistes de langue française, connaît et soutient notre journal; et la proportion des membres de Sociétés affiliées à l'Alliance en Suisse romande qui ignorent encore l'organe officiel des publications de cette même Alliance doit être, pour autant que nous avons pu nous en rendre compte, à peu près analogue. Or, si notre Mouvement Féministe *doit vraiment servir d'informateur et de trait d'union entre les femmes que préoccupent les mêmes problèmes, et si celles-ci veulent mieux réaliser le grand effort commun que nous accomplissons, il est indispensable que cette proportion d'abonnés augmente dans nos quatre cantons — ceci sans parler de l'aide indispensable que sont devenus pour nous les abonnements nouveaux. Notre journal a absolument besoin des femmes membres de ces Sociétés, groupes et sections, comme elles-mêmes, et cela sans s'en douter parfois, ont besoin de lui. Nous espérons donc que l'effort que nous accomplissons par le service gratuit de ces numéros consécutifs obtiendra les résultats matériels et moraux que nous en espérons, en resserrant par le moyen de notre journal les liens si précieux qui nous unissent toutes.*

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

L'instruction civique des jeunes filles

Depuis longtemps, on demande l'introduction, dans les programmes scolaires, d'un enseignement civique pour les jeunes filles. Il est nécessaire, à notre époque, d'élargir l'horizon de celles-ci et de leur enseigner les devoirs, les droits du citoyen, ainsi que l'organisation de l'Etat. Tout récemment encore, le département de l'Instruction publique du Canton de Vaud recevait à ce sujet une requête signée par le Cartel des Associations féminines du canton.

Le Conseil d'Etat vaudois a admis le principe d'un enseignement civique aux élèves filles des classes primaires, primaires supérieures, et ménagères. Cette décision doit déployer ses effets dès le début de l'année scolaire 1938-1939. L'enseignement sera donné sous forme d'entretiens, de causeries; le maître se contentera de faire rédiger quelques notes brèves, quelques tableaux très simples résumant l'essentiel des leçons. On ne remettra pas aux filles le manuel *Tu seras citoyen,* on s'abstiendra des mémorisations fastidieuses. Le programme à suivre sera celui du plan d'études: la commune, son organisation, les autorités communales, le canton, les autorités cantonales, la Confédération, les autorités fédérales. On se bornera aux notions essentielles, qu'on présentera aussi simplement que possible. Les notions de droit se rapportant spécialement à la femme entreront dans le programme des écoles ménagères.

Le temps consacré à cet enseignement sera pris sur les heures réservées à l'histoire et à la géographie. En règle générale, l'enseignement sera réparti sur trois ans, à raison d'une demi-heure par semaine. Si les circonstances le permettent les leçons d'instruction civique aux jeunes filles pourront n'être données qu'en dernière année du degré supérieur; dans ce cas, elles seront d'une heure par semaine.

Les Vaudoises ont appris avec joie la décision du Conseil d'Etat, du moins celles qui désirent que la femme se prépare toujours mieux à ses tâches futures.

S. B.

Cliché Mouvement Féministe

Une romancière zürichoise :
Mary LAVATER-SLOMAN
(Voir le feuilleton littéraire)

Carrières féminines

La „Laborantine"

Les travaux de recherches courantes dans des institutions universitaires, des hôpitaux, des cliniques, et d'autres laboratoires officiels ou privés, travaux qui demandent avant tout de l'adresse manuelle, de la précision, et de la patience, sont souvent confiés par les médecins aux « laborantines » ou au personnel médical auxiliaire.

Il est plus rare que des « laborantines » soient employées dans des fabriques de produits chimiques ou pharmaceutiques, mais il faut aussi se rendre compte que ce travail est essentiellement différent de celui des laboratoires médicaux. Il consiste le plus souvent en simples manipulations chimiques dans les laboratoires d'analyse, ou en travaux auxiliaires exécutés sous la direction d'un chimiste. Aussi les employées de ces laboratoires qui, souvent, sortent directement des écoles primaires. sont-elles presque toujours formées par les fabriques elles-mêmes, et ce n'est que rarement qu'un apprentissage préalable dans une pharmacie ou dans une droguerie est exigé d'elles. Dans le présent exposé nous ne nous occuperons que de la « laborantine » auxiliaire des professions médicales.

Activité : Le travail de la laborantine varie beaucoup suivant le genre de laboratoire dans lequel elle est occupée. Auprès du médecin praticien ou dans de petites cliniques, elle est ordinairement chargée de tous les travaux de laboratoire: analyse du sang, des expectorations, du suc gastrique et de l'urine; elle peut également être appelée à apporter son aide aux services de radiologie, de rayons X ou ultra violets, ou de diathermie. Dans les grands laboratoires, surtout dans les laboratoires universitaires, le travail est divisé généralement entre le laboratoire de clinique médicale, celui de clinique chirurgicale, de dermatologie, otorhinorlaryngologique, ophtalmologique, gynécologique, le laboratoire des instituts pathologique, physiologique, d'hygiène et de bactériologie. Par conséquent, selon l'institut où elle travaille, la laborantine est chargée de recherches générales ou spéciales, du montage de préparations histologiques par exemple, de travaux de bactériologie ou de sérologie, de la préparation de pièces de collections anatomopathologiques, de la micro et macro photographie, des analyses chimiques ou microscopiques des excrétions et secrétions, etc. Elle travaille soit au microscope, soit au microtome, ou encore procède à des préparations chimiques. Dans certains instituts ou travaillent plusieurs laborantines, la division du travail est encore plus marquée. En outre, il est souvent demandé à la laborantine, en plus de ses travaux scientifiques, de rédiger des procès-verbaux, de faire des classement, des dessins scientifiques, et même des travaux de bureau (sténographie, dactylographie, comptabilité).

Aptitudes requises : Le travail de laboratoire exige de l'intelligence (compréhension rapide, bonne mémoire, observation minutieuse), une bonne santé, de l'adresse manuelle, et le goût des travaux scientifiques. La laborantine doit être ordrée, minutieuse, discrète, consciencieuse, digne de confiance, et comprendre sa responsabilité. Des jeunes filles nerveuses ou souffrant d'une forte diminution d'activité visuelle ou de daltonisme ne devront pas choisir cette profession; par contre la claudication, un défaut de prononciation, une diminution peu prononcée de l'ouïe ne constituent généralement pas des obstacles.

Cette profession ne comporte ordinairement pas de dangers pour la santé. Il est évident que la laborantine doit observer toutes les mesures prophylactiques et préventives contre des infections et, cas échéant, contre l'action nocive des rayons Roentgen.

Etudes préliminaires. Une jeune fille qui veut faire des études de laborantines doit avoir terminé les classes secondaires, et posséder des notions approfondies de chimie et de physique. La dactylographie et la sténographie lui sont souvent demandées, et la connaissance du dessin et des langues étrangères lui sera très utile. Les écoles de laborantines n'admettent que des élèves ayant fait des études secondaires supérieures, ou possédant une culture équivalente.

(La fin au prochain numéro).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Pour sauver la paix

Le "Jour de la bonne volonté".

Nous venons de recevoir le numéro de *La Jeunesse et la paix du monde,* l'excellent petit journal que publient chaque année en commun l'Union mondiale de la Femme, le Bureau Intertional d'Education, l'Association suisse pour la S. d. N. et la Société pédagogique de la Suisse romande, et qui, largement répandu à travers le monde, répond par une éducation pour la paix, non seulement à l'horrible éducation pour la guerre qui se fait dans de nombreux pays, mais encore à la vague de pessimisme qui passe en ce moment sur nous. Edité internationalement l'an dernier à 250.000 exemplaires, il a été distribué à 45.000 exemplaires en Suisse allemande et 20.000 en Suisse romande, grâce au bienveillant appui des autorités scolaires.

Le numéro de 1938 nous paraît digne de tous points de ses prédécesseurs: à côté du traditionnel message des enfants du Pays de Galles, qui y figure naturellement en bonne place, nous y trouvons d'excellents et brefs articles, des récits historiques, des anecdotes, dont plusieurs sont spirituellement illustrés, et qui tous imprimeront dans l'esprit de leurs jeunes lecteurs l'idée que le fléau de la guerre peut être évité par la bonne volonté de chacun, et que nul n'est trop petit pour travailler pour la paix. Une belle biographie du Président Mazaryk, qui met l'exemple de cette vie à la portie de tous, constitue une partie importante de ce numéro que nous recommandons chaleureusement à tous ceux qui ont des enfants auprès d'eux. (S'adresser pour les commandes: 5 ct. l'exemplaire, port en sus, à l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue des Pâquis, Genève).

Les femmes et la Société des Nations

Questions sociales

Toute cette semaine et dès le 21 avril a siégé à Genève la Commission des Questions sociales de la S. d. N., dont l'activité et la composition intéressent très directement les groupements féminins et féministes. En effet, les gouvernements qui en font partie, reconnaissant implicitement par là l'importance et la valeur de la collaboration féminine, tendent de plus en plus à se faire représenter officiellement par des femmes: c'est ainsi que notre amie, Mme Brunschvicg, Mlle le Dr. Serin, bien connue à Paris pour ses travaux de neurologie de l'enfance, et Mme Eliane Brault, secrétaire générale du Conseil supérieur de protection de l'enfance, font toutes trois partie de la délégation française; et qu'une autre amie suffragiste, membre du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale, Milena Atanatskovitch, est la seule déléguée officielle du gouvernement yougoslave. Il en est de même pour les gouvernements du Danemark, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Inde, du Mexique et de la Roumanie, qui sont représentés uniquement par des femmes, dont plusieurs sont bien connues dans nos milieux féministes internationaux, alors que d'autre part des femmes siégent à côté de représentants masculins dans les délégations de Belgique (ceci pour la première fois) de Gde-Bretagne, de Chine et de Pologne (et nous saluons tout spécialement la présence toujours bienvenue à Genève de Mme Grabinska, la première femme juge d'enfants à Varsovie).

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, cette Commission ayant été complètement réorganisée en 1937, le résultat essentiel et de beaucoup le moins heureux de cette réorganisation a été la suppression complète de la collaboration, jusqu'alors si féconde, des délégués de gouvernements et des représentants, tant hommes que femmes, des organisations internationales privées. Ces derniers ont été transformés en « membres correspondants », qui ne peuvent plus participer que de façon indirecte, et par conséquent beaucoup moins active et plus lointaine, aux travaux de la Commission; et il est dès lors devenu inévitable que ceux-ci aient pris une allure plus officielle, et que la voix de l'opinion publique, la réalité des expériences pratiques y trouvent dès lors beaucoup moins d'échos. Ceci n'est-il pas d'ailleurs un des reproches les plus fondés que l'on puisse hélas! formuler à l'heure actuelle contre la S. d. N. ?...

Parmi les questions les plus importantes qui figurent à l'ordre du jour de cette session de 1938, citons en premier lieu celle qui préoccupe à si juste titre bon nombre de nos organisations féminines: le relèvement des prostituées majeures, introduite par un remarquable rapport sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, de M. Cohen (Gde-Bretagne). D'autre points encore de cet ordre du jour touchent à des sujets analogues: les mesures de prévention concernant les mineures, les nouvelles mesures prises dans les pays abolitionnistes et les pays réglementaristes, les rapports des gouvernements sur la lutte menée par eux contre la traite des femmes et des enfants, etc. Puis, un sous-Comité de correspondance composé de trois femmes a mis sur pied un très beau travail sur le placement familial, envisagé non seulement dans ses applications et ses résultats pratiques, mais encore comme une forme sociologique de la protection de l'enfance. Enfin la situation des enfants illégitimes, les aspects récréatifs du cinématographe pour la jeunesse, les problèmes du travail, de l'hygiène et de l'alimentation en relation avec la situation de l'enfant, la formation du personnel social, l'organisation et l'administration de la protection de l'enfance, tant par les associations privées que par les soins de l'assistance publique, constituent encore tout autant de questions, dans la discussion desquelles il y aura certainement de nombreux renseignements utiles à glaner. Nous y reviendrons donc.

E. GD.

Il y a cent ans...

Une pétition sur la participation des femmes à l'administration de l'Eglise

« En adhérant de tout notre cœur à la pétition du 14 avril 1838 sur les affaires ecclésiastiques, nous croyons que le moment est venu de tirer une conséquence de plus des principes démocratiques du christianisme.

« Nous ne faisons aucune différence entre les deux sexes quant au droit de prendre part aux affaires de l'Eglise, car nous voulons l'égalité complète et sans aucune exception quelconque de tous ceux qui ont atteint l'âge de raison. Si les femmes sont capables de participer au saint sacrement de la Cène, l'acte le plus grave de la vie chrétienne, nous ne voyons pas pourquoi on les exclurait des corps où il est essentiellement question des intérêts de la religion, que personne sans doute ne songerait à sortir de leur domaine.

« Les femmes ne sont sûrement pas dépourvues d'âme, d'intelligence, d'instruction, de bon sens, de sentiment intime, de perspicacité, de délicatesse, de tact, de courage, de prudence, de réflexion, de la faculté de considérer les choses sous le point de vue général et élevé. Bien des hommes pourraient en recevoir des leçons de capacité, de bonne foi, de désintéressement, de dévouement, d'indépendance, de persévérance, de réserve et de sagesse ; en un mot elles ont tout ce qu'il faut pour s'occuper avec utilité des grands intérêts de la foi.

Nous ne croyons pas non plus qu'elles fussent nuisiblement détournées de leurs occupations domestiques. Leur éducation et celle de leur famille ne pourraient que gagner à ces occupations sérieuses. Et comme personne ne saurait contester l'influence des femmes sur les affaires, ne vaut-il pas mieux que cette influence s'exerce d'une manière franche et ouverte que par des voies détournées ?

« Mais à nos yeux, le motif décisif, c'est le droit, l'égalité. Les femmes participent à nos plaisirs, à nos travaux, à toute notre existence ; on les voit faire le négoce, gérer, enseigner, écrire, combattre, régner, et elles n'auraient aucune part à l'administration de l'Eglise !

« On ne manquera pas d'élever toutes sortes d'objections ; on prédira les abus, les inconvénients, les dangers ; on s'écriera que les femmes ne sont pas suffisamment préparées, que nous ne sommes pas mûrs. N'y a-t-il donc point d'abus, point d'inconvénients ou de danger au régime du clergé, et à celui du gouvernement ? Y a-t-il un seul peuple qui ait été complètement mûr pour la liberté qu'il a conquise ? N'est-ce pas en marchant qu'on apprend à marcher ? Y a-t-il une seule émancipation qui n'ait été précédée de la colère des préjugés, des menaces de l'égoïsme, des appréhensions d'une fausse sagesse et des avertissements de cette expérience qui n'a appris qu'à redouter ? Les résultats n'ont-ils pas toujours donnés les plus éclatants démentis à toutes ces sinistres prophéties ? A-t-on jamais empêché à une seule vérité de se faire jour dans le monde ?

« Le moins que l'on puisse faire, c'est d'examiner la question.

« Veuillez, Messieurs les membres du Grand Conseil, accueillir favorablement nos idées et agréer l'expression de notre respect ».

Cette pétition a été adressée au Grand Conseil vaudois le 14 avril 1838, il y a juste cent ans. Et aujourd'hui ceux qui réclament une fois encore l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques pourraient adresser à l'autorité législative cette même pétition, sans y changer un seul mot. En cent ans, les adversaires des femmes n'ont pas modifié une seule de leurs objections, n'ont pas compris, n'ont rien vu, rien appris. Triste! Il n'y a pas à dire, les Vaudois, et les Vaudoises ont bien le temps !...

S. B.

Un exemple à méditer... et à suivre !

Nous publions ci-après le texte d'une lettre qu'une mère de famille irlandaise, membre de la Ligue Internationale des Femmes, vient d'adresser au directeur d'un consortium important d'industries de guerre:

Monsieur,

Jusqu'à ces temps derniers, et induite en erreur, en partie par votre propre rapport, j'espérais que vous ne fabriquiez que des explosifs pour les besoins de l'industrie des engrais chimiques et autres produits pour la plupart utiles. Mais j'ai fini par découvrir que vous fabriquiez des armements. Par conséquent, j'ai décidé de vendre la petite somme que j'ai placée chez vous.

Je me rends parfaitement compte que vous pouvez vous permettre de sourire de mon faible effort d'opposition à la fabrication d'armements. Je me rends compte aussi que je mets une autre personne, celle qui achètera mes actions, dans la position que moi-même je refuse d'accepter plus longtemps. Pourtant, je sens que je ne puis plus continuer à toucher à cette source ensanglantée de revenus. Mon dernier dividende et le profit, s'il y en a, de la vente, iront à une Société pour la Paix. Car, bien que je ne sois qu'une piètre financière, je sais que quand d'autres mères — et des pères verront qu'ils paient du sang de leurs enfants les revenus tirés de pareilles sources, ils en trouveront eux aussi le prix trop élevé.

Des manifestations pour la paix en Savoie...

Une campagne de meetings sur les problèmes politiques de l'heure et en faveur de l'organisation de la sécurité collective vient d'avoir lieu dans douze villes et bourgs de Savoie, réunissant parfois des auditoires de plus de 1500 personnes, membres de groupements non seulement pacifistes, mais encore féminins, ouvriers, littéraires, etc., etc.

...et en Angleterre.

Avant de venir à Genève au début d'avril, Mrs. Corbett Ashby avait participé à une campagne en faveur de la paix par la sécurité collective a travers toute l'Angleterre, prononçant 17 conférences en 12 jours. Nous apprenons maintenant qu'elle va reprendre cette activité en prenant la parole le 12 mai à un important rassemblement féminin dans la grande ville industrielle de Sheffield.

Une femme sous-secrétaire d'Etat

Mme Dehra Parker, membre du parlement de l'Irlande du Nord, vient d'être nommée sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education. C'est la première fois qu'une femme entre dans le gouvernement de l'Irlande du Nord.

Les femmes et la vie politique

Femmes libérales vaudoises

Le groupe des femmes libérales de Lausanne a tenu son assemblée générale le 5 avril, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne, sous la présidence de Mlle S. Bonard. Il a approuvé le travail fait durant l'année 1937, qui s'est borné à suivre de près l'activité du parti durant deux campagnes électorales (Grand Conseil et Conseil communal). Il a appris avec une vive satisfaction que désormais, grâce aux statuts modifiés le 30 mars, les femmes peuvent dorénavant faire partie du parti libéral lausannois au même titre que les électeurs, sans toutefois pouvoir désigner les candidats aux élections.

Le groupe a entendu avec intérêt un court exposé de Mme Aloys de Meuron-Auberjonois sur la démolition projetée de l'îlot de la rue Fabre, qui dégagerait malheureusement la Cathédrale, supprimant un premier plan de maisons, de toits bruns nécessaire à un édifice de style ogival. Les assistantes fort attachées à leur ville, se sont prononcées contre le dégagement de la Cathédrale.

Les femmes désireuses d'entrer dans le parti libéral lausannois sont priées de s'adresser directement soit à Mlle S. Bonnard, case 552, soit à M. A. Petitmaître, caissier du parti, Petit-Chêne, 22, Lausanne.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

A Genève, le 21 mai...

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs que c'est la ville où paraît notre journal qui aura le plaisir de recevoir les 21 et 22 mai prochain l'Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour le Suffrage. Nous publierons dans notre prochain numéro le programme détaillé de cette Assemblée, qui s'annonce sous les meilleurs auspices, mais nous tenons à assurer dès aujourd'hui tous nos lecteurs et toutes nos lectrices d'autres cantons de la plus cordiale bienvenue qui les attend, en même temps qu'à engager, non seulement tous les suffragistes genevois, non seulement tous les nombreux amis de notre cause, mais encore ceux et celles dont l'opinion ou l'intérêt hésitent sur la valeur de notre revendication, à réserver dès maintenant cette date pour suivre l'une ou l'autre des manifestations prévues durant ces deux journées. C'est là une occasion unique pour apprécier la portée de notre mouvement, tout en prenant contact avec des femmes — et des hommes aussi, nous l'espérons bien! — venus de toutes les parties de la Suisse.

Les deux Assemblées du samedi après-midi et du dimanche matin sont en effet toutes deux publiques, la première étant consacrée d'abord aux affaires administratives et intérieures de l'Association puis à l'exposé de la politique fédérale du lait, exposé fait par une femme membre de la Commission fédérale de contrôle des prix, et enfin à un aperçu du travail accompli à Genève pour l'initiative constitutionnelle suffragiste. Quant à la séance du dimanche matin, qui suivra une prédication spéciale, faite au temple de la Madeleine par Mme le pasteur Marcelle Bard, elle ne comporte qu'une question à son ordre du jour, mais une question de taille: le futur Code pénal fédéral, dont M. Henri Dubois, directeur de l'Office social exposera la valeur au point de vue social et moral, alors que M. Ch. Barde, juge à la Cour, motivera les raisons pour lesquelles l'on engage si chaleureusement les Suisses romands à voter non le 3 juillet. Et comme une libre discussion suivra ces deux exposés, il sera loisible à chacun de se former une opinion sur ce sujet déjà si passionnément discuté dans tant de milieux.

Le samedi soir, le Comité Central et la Section de Genève recevront leurs invités au Palais Eynard, courtoisement mis à leur disposition par les autorités municipales, un modique prix d'entrée permettant à chacun de participer à cette rencontre dans le cadre unique des salons Premier Empire ouvrant sur les jardins. Un déjeuner en commun au Parc des Eaux-Vives, la traversée de la rade en mouettes, et la visite du Palais et de la bibliothèque de la S. d. N. seront encore autant d'occasions bienvenues de détente et de conversations. Et comme les Genevoises comptent fermement que le soleil, qui brille sans se lasser depuis près de deux mois, leur tiendra fidèle compagnie ces jours-là aussi, c'est sous un ciel bleu et aux bords d'un lac bleu qu'elles donnent dès maintenant rendez-vous à chacun pour le 21 mai prochain! rendez-vous auquel notre journal s'associe de tout cœur en comptant sur la présence de bon nombre de ses amis.

Le Mouvement Féministe.

P.-S. L'on nous prie de faire savoir que les billets de chemin de fer à prix réduit dits de « fin de semaine » seront encore valables les 21 et 22 mai.

Les femmes dans les Commissions scolaires

Une manifestation à Zurich

On sait que, en vertu d'une disposition bien fâcheuse de la loi scolaire, nos Confédérées de certains cantons sont éligibles dans les Commissions scolaires, mais ne possèdent pas d'autre part le droit de vote pour ces mêmes Commissions. Or, faire élire des femmes par des hommes seulement est une tâche qu'il faut avoir entreprise pour en mesurer toute la difficulté!...

Tenant cependant à prouver que, selon elles, leur participation à la vie publique comporte autre chose encore que payer chaque année des impôts qu'elles n'ont pas votés, les femmes groupées dans trente Sociétés féminines de toutes tendances et à buts très divers viennent de faire paraître le manifeste dont nous donnons le texte ci-après, qui a été envoyé à tous les partis politiques et publié dans tous les journaux, et auquel nous souhaitons plein succès :

Electeurs zurichois !

Rappelez-vous que d'après la loi les femmes sont aussi éligibles dans les Commissions scolaires.

En tant que mères, elles s'intéressent spécialement aux questions d'éducation. En tant que femmes, elles connaissent particulièrement bien ce qui est nécessaire aux écoliers.

Par conséquent, veillez donc à ce que des femmes en nombre suffisant soient élues dans les Commissions centrales et les Commissions de district.

(Suivent les signatures).

Les femmes et les livres

Une romancière znrichoise : Mary Lavater-Sloman

I.

A plusieurs reprises déjà le nom de Mary Lavater-Sloman a paru dans nos journaux au cours de chroniques littéraires sur la Suisse alémanique; plusieurs fois il nous a été frappées par la curieuse alliance qu'il présente d'un doux prénom anglais avec le nom d'une famille intellectuelle de la Suisse universellement connue, et celui d'un grand armateur dont les bâtiments se remarquaient jadis dans le port de Hambourg, nom qui, d'ailleurs persiste dans celui d'une firme puissante. Et voici maintenant que l'un des ouvrages de la romancière zurichoise est traduit en français: dans ce livre, la Suisse romande, Paris, l'esprit et la galanterie française du dix-huitième siècle, surgissent au premier plan, comme si l'auteur avait coulé ses jours entre les rives de la Seine et la grève du lac de Genève, toute occupée à recueillir les souvenirs des salons d'autrefois.[1]

Cette variété d'aspect appartient à une personnalité originale, bien définie, et dont l'unité réside dans son amour passionné de tout ce qui est humain. Mary Lavater est née romancière parce qu'elle ne rencontre pas un être sans qu'une curiosité ardente la pousse à en démêler le problème psychologique, la douleur secrète, les mobiles inavoués. La nature, la science, l'histoire, l'art: toutes choses que cette femme cultivée se pique d'aimer, elle ne les aime que pour y retrouver le cœur humain avec son aventure sans cesse renouvelée et jamais pareille.

La carrière littéraire de Mary Lavater est relativement récente; déjà cependant, elle connaît la gloire. Deux premiers ouvrages parus en 1929 et en 1931, *l'Histoire d'Isabelle (Isabellas's Weg)* et *Captivité d'une âme, (Gefangenschaft einer Seele)* ont pour sujet des crises sentimentales observées, tantôt dans un cœur de femme, tantôt dans un cœur d'homme. Je passe sous silence nombre de charmantes nouvelles, d'articles de journaux, et un petit ouvrage destiné par l'auteur à ses propres enfants, pour en arriver au livre qui a valu à Mary Lavater sa notoriété en Suisse, le roman des tractations diplomatiques du Bâlois Jean-Rodolphe Wettstein au Congrès de Westphalie pour obtenir que les cantons suisses fussent enfin complètement libérés des sanctions de l'Empire. Ce roman historique, intitulé *Der Schweizerkönig*, a été introduit par une élogieuse préface du grand écrivain bernois Rodolphe Tavel; il est dédié aux fils de l'auteur et peut être considéré comme un petit joyau du trésor patriotique et littéraire de la Suisse. C'est de plus un document humain, plein de la plus fine observation psychologique. On a dit de cette œuvre qu'elle nous faisait revoir un chapitre essentiel de notre passé, qu'elle ressuscitait avec un rare bonheur les manières, les habitudes, les costumes d'une époque disparue. Cela est vrai; toutefois ce qui éveille et soutient l'intérêt du lecteur, c'est moins l'érudition historique que ce feu ardent qui brûle au cœur du vieux patriote bâlois, ce feu où la flamme des vertus civiques se distingue à peine des sombres lueurs de l'ambition; c'est aussi l'éternel conflit des pères et des fils, la folie amoureuse du jeune homme qui n'écoute que sa passion au risque d'anéantir l'habile et patient labeur d'un père illustre. On a eu raison de remercier l'auteur de sa belle leçon d'histoire suisse et de politique internationale, mais, il le faut le reconnaître, ce qui donne le ton à cette leçon, lui confère son mouvement et son charme, ce sont les battements de cœur étouffés, résonnant sous les négociations de la paix comme sous les rumeurs de la guerre.

Il n'en va pas différemment des autres ouvrages historiques de Mary Lavater. Que ce soit parmi les travaux d'érudition qui président au grand travail biographique dont elle est en ce moment occupée, ou dans la construction du roman qui porte le nom d'*Henri Meister*, l'être vivant domine le personnage historique et lui confère une valeur humaine de tous les temps, cependant agrémentée et soutenue par le pittoresque d'une époque et son atmosphère sociale. Et n'est-ce pas précisément cette valeur humaine qui permet à un individu d'être représentatif d'une époque, de personnifier les modes de vivre, de penser et de sentir, d'un milieu particulier ? Il est certain que les types qui hantent l'imagination de la romancière sont ceux que l'essayiste américain Emerson appelait les *hommes représentatifs*.

Comment un écrivain procède quant au choix de son sujet et de ses héros me semble un problème fort intéressant. Je n'ai pu m'empêcher de questionner à ce propos l'auteur des aventures d'Henri Meister et de Jean-Rodolphe Wettstein.

— Je ne les ai point choisis! m'a-t-elle répondu. Ils sont venus à moi. A un certain moment, sans que rien le fît prévoir, leur nom fut prononcé devant moi; cela se reproduisit plusieurs fois: dans mes lectures et mes conversations soudain surgissait, sans que je l'eusse cherché, la rébarbative figure de mon cher vieux Wettstein ou la gracieuse silhouette à demi provinciale de ce journaliste parisien du dix-huitième siècle que fut Henri Meister. Il a donc fallu que je les étudie, que je m'empare d'eux comme ils s'étaient emparés de moi. Tel est aussi le cas de Jean-Gaspard Lavater dont je suis en train d'écrire la vie depuis qu'il est venu hanter mes rê-

[1] *Le Mouvement* publiera dans son prochain numéro une étude uniquement consacrée à *Henri Meister* le seul roman de Mme Lavater qui ait été traduit en français. *(Réd.).*